



LE 3 AVRIL, RENDEZ NOUS LE TEMPS DES CERISES, AVANT QUE NE VIENNE LE TEMPS DE GRENADES...!

*De l'argent, il y en a pour la guerre, pas pour nos salaires.
En conséquence, dans la Fonction Publique Hospitalière,
si on tombe malade, cela va nous coûter cher !*

À partir du 1^{er} mars, l'indemnisation des agents publics en arrêt-maladie passe de 100 % à 90 %.

Cette disposition totalement injuste et contre-productive en matière de santé publique génère une perte pouvant aller jusqu'à 200 euros de perte de salaire pour les agent-es au plus petit salaire en cas d'arrêt-maladie d'un mois.

Pour faire des économies, l'État a choisi de dégrader les conditions de travail des personnels en faisant reculer nos conquits sociaux !

Cette vision strictement comptable va à rebours d'une politique de santé publique digne de ce nom. Les conséquences sont multiples et graves !

► **Santé sacrifiée** : avec le risque de perdre 10 % de leur salaire durant un arrêt, les collègues pourraient préférer travailler, avec les risques de transmissions de pathologies ou de détérioration de leur situation (pouvant alors conduire à un arrêt plus long suite à des complications)

► **Perte de revenus significative** : notamment pour les plus précaires, dont les femmes majoritairement concernées par des situations de familles monoparentales, dans un secteur aux métiers à prédominance féminines

► **Détérioration de la qualité du service public rendu**

► **Détérioration des conditions de travail** du fait du stress généré par la perspective d'une perte de salaire

Les personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et du social public qui prennent en charge et accompagne la population pour répondre à leurs besoins de santé et sociaux sont, eux, pénalisés quand ils sont malades.

L'état devient le pire des employeurs puisqu'il persiste à mettre en œuvre une mesure qui n'a, comme seul objectif, que de faire des économies sur le dos et la santé des travailleuses, travailleurs de la Fonction Publique Hospitalière. Ceci dans un contexte où les conditions de travail des personnels sont dégradées, leurs rémunérations en baisse et les effectifs dans les services au plus bas. Ces reculs sont inacceptables !

À 100 % pour défendre nos droits et notre santé !

Ceci s'inscrit dans un contexte d'inflation et de réduction budgétaire inacceptable – gel de la valeur du point d'indice, suppression de la GIPA que la Fédération continuera de combattre ! Alors même que le gouvernement cherche 40 milliards d'argent frais pour augmenter le budget de programmation militaire !

D'AUTRES MOYENS SONT POSSIBLES ! LA CGT REVENDIQUE :

- une indemnité à 100 % en cas d'arrêt-maladie et aucun jour de carence pour :
- Garantir un soutien financier complet aux agent-es et salarié-es leur offrant ainsi une sécurité économique permettant de réduire le stress pendant une période de maladie et de favoriser leur rétablissement.
- Pour rendre attractif, attirer et retenir les professionnel·les qui sont soumis à des conditions de travail difficiles dans nos secteurs d'activités ou nous manquons de personnels formés et qualifiés.
- Assurer la solidarité et l'aide nécessaire aux personnes en arrêt-maladie qui prennent « soin » le reste de l'année 24 h sur 24 h de la population.



La CGT réaffirme que la prévention ainsi que la protection de la santé des agent-es et des salarié-es sont une obligation pour les employeurs. Elle exige que leurs qualifications, leurs investissements soient reconnus par une augmentation des salaires, revendique des emplois supplémentaires pour pouvoir répondre aux besoins et assurer la qualité des missions de services publics auprès de la population.

**ENSEMBLE MOBILISONS-NOUS LE 3 AVRIL
POUR NOTRE SANTÉ, NOS SALAIRES ET NOS EMPLOIS !**

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88